

PROTOCOLE SANITAIRE DE L'INSTITUT FRANÇAIS DE BULGARIE A COMPTER DU 10 MARS 2022

Conformément à l'arrêté RD-01-125/09.03.2022 de la Ministre de la santé, à compter du 10 mars 2022, le certificat vert n'est plus demandé aux visiteurs pour accéder aux locaux de l'Institut français.

Le port du masque reste toutefois obligatoire (sauf pour les enfants de moins de 6 ans).

Les autres mesures de prévention comme l'utilisation de solution hydro alcoolique, l'aération des pièces, le nettoyage régulier, etc. restent en vigueur.



D'une manière générale, en cas de survenue ou de suspicion de maladie, la personne concernée ne doit pas se présenter à l'Institut français de Bulgarie et doit informer le service qui l'a accueillie sans délai.